

Commune d'ERDRE-EN-ANJOU

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2022/188 en date du 1^{er} septembre 2022, Madame la Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'aliénation de plusieurs portions de chemins ruraux, savoir :

- d'une portion du chemin rural situé à la Robinaie à Brain-sur-Longuenée
- d'une portion du chemin rural situé à l'Ouwardière à Brain-sur-Longuenée
- d'une portion du chemin rural situé à la Quenouillère à Brain-sur-Longuenée
- d'une portion du chemin rural situé à Colombeau à Vern d'Anjou
- d'une portion du chemin rural situé à Bas Ruau à La Pouëze

Aux termes dudit arrêté, Madame Brigitte LAVERGNE, avocate à la retraite, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 19 septembre 2022 au mardi 4 octobre 2022 inclus**.

Les pièces du dossier seront mises à disposition du public en mairie d'Erdre-en-Anjou, siège de l'enquête, et dans les mairies déléguées de Brain-sur-Longuenée, de La Pouëze et de Gené, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies.

Le commissaire-enquêteur recevra le public aux permanences suivantes :

Lundi 19 septembre 2022	9h-12h	Mairie d'Erdre-en-Anjou 1 Rue de l'Etang – Vern d'Anjou
Mardi 4 octobre 2022	9h-12h	Mairie déléguée de Brain-sur-Longuenée 3 Place du Parc – Brain-sur-Longuenée

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie d'Erdre-en-Anjou, et dans les mairies déléguées de Brain-sur-Longuenée, La Pouëze et Gené, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies, du 19 septembre 2022 au 4 octobre 2022 inclus. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune d'Erdre-en-Anjou (www.erdre-en-anjou.fr).

Le public pourra consigner ses observations pendant le délai de l'enquête :

- dans les registres d'enquête déposés dans les mairies déléguées.
- par courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique à l'adresse : Mairie d'Erdre-en-Anjou - Commissaire Enquêteur - Enquête Chemin Ruraux – 1 Rue de l'Etang – Vern d'Anjou – 49220 Erdre-en-Anjou.
- par voie électronique à l'adresse : enquete.eea.cheminsruraux@gmail.com